

EX A

## STOCKHOLM.

G A -



ZETTE

Du MARDI le <sup>10</sup>/<sub>21</sub> Septembre 1745.

FIN de la Replique au Memoire du  
Ministre du Roi de Prusse à Francfort  
(v. p. 215.)



*I* est par là tout simple, qu'on porteroit atteinte aux droits & prérogatives du Royaume de Bohême, si l'on entreprenoit de susciter de nouveaux doutes par rapport

à son Suffrage, qui n'a été suspendu que pour cette fois - là seulement, & qu'on vouloit, que le Collège Electoral en Corps les levât par une délibération préliminaire. Mais ce seroit une chose encore plus préjudiciable pour l'Empire, si l'on prétendoit trouver une pierre d'achoppement, où il n'y en a point, & si, sous ce prétexte, on faisoit trainer l'Élection si nécessaire d'un Empereur. La dignité, l'autorité & le système du Collège Electoral demandent, qu'il soit procédé sans délai à ce grand ouvrage, afin de maintenir par-là en leur entier, & le bien être de l'Empire, qui ne sauroit subsister sans son Chef, & le système du Corps Germanique.

L'entrée de l'Armée de la Reine dans le Palatinat ne sauroit porter aucune atteinte à la liberté ni à la sûreté de l'Élection, attendu qu'elle observe par tout une exacte Neutralité, n'étant point venue en ennemie, mais en amie. Si la Cour Palatine n'avoit point concouru à faire venir les Troupes

Françoises dans l'Empire, il ne seroit pas nécessaire à présent de leur faire repasser le Rhin, & l'on auroit pu se passer du secours de l'Armée de la Reine. Tant s'en faut au reste, que les Armées de cette Princesse commencent des violences despotiques au préjudice de la sûreté publique, ou que leur but soit d'extorquer quelque part un Suffrage Electoral le poignard à la main, qu'elles ne sont venues dans l'Empire, que pour défendre cette sûreté & cette liberté, & pour secourir les Etats, qui gémissoient sous le joug des François. Si l'on croit cet objet contraire aux Constitutions de l'Empire, il faut avoir de ces Constitutions une toute autre idée qu'on n'en a eu jusqu'ici, sur tout si l'on fait attention que ceux-là même, qui se recrient aujourd'hui avec tant d'emphase contre l'Armée de la Reine, ont vu, sans lâcher la moindre plainte, l'Armée du Maréchal de Maillebois écorcher impunément jusqu'aux os les Sujets des Electeurs Ecclesiastiques & de plusieurs autres Princes de l'Empire. On voit par-là, que s'il s'agissoit d'une juste application du passage de la Bulle d'Or, si quidem talis Princeps Elector extiterit, il faudroit l'appliquer aux Membres de l'Empire, pour l'amour ou à la réquisition desquels la Patrie a été trahie de Troupes étrangères, qui lui ont fait des plaies si profondes, qu'il faudra plus d'un demi Siècle pour les fermer entièrement.

On ne conçoit pas par quel endroit, l'élévation du Secrétaire Palatin pourroit fai-

Troyes ben P. Momma [Pays de la Suisse] L'Évêque de Bâle

Ce document est une copie de l'original conservé à la bibliothèque de l'Université de Göteborg.



re une brèche ouverte à la sûreté de l'endroit destiné pour l'Élection, & on le conçoit d'autant moins, que ce n'est que d'aujourd'hui, qu'on dit, sans qu'on l'ait encore prouvé, qu'il étoit chargé d'apporter de Manheim les Actes de la dernière Élection. Il faut ajouter à cela, que les partis ont accoutumé d'arrêter les personnes, qui ne sont pas munies de passeports, comme les François l'ont pratiqué plusieurs fois; que ce Secrétaire, refusant de décliner son état & son emploi, s'est rendu d'autant plus suspect; enfin que cela s'est fait sans aucun ordre de la Reine.

Quant à la prétendue intrusion d'un Ambassadeur Electoral de Bohême à la faveur des armes, il seroit presque superflu d'y répondre autrement, qu'en disant. dato uno absurdo, sequuntur plura. Car peut-on bien trouver à redire, qu'en tems de guerre & à la vuë d'une Armée ennemie, un Ministre prenne pour sa sûreté une escorte de Soldats, surtout s'il est informé, comme l'étoit celui-ci, que les François lui tendoient des embûches, afin de se procurer par cette prise un équivalent pour Mrs. de Belleisle.

Si l'on ne sauroit refuser au Suffrage de Bohême son activité, comme on l'a démontré, l'Ambassadeur, qui doit l'exercer, ne peut pas plus passer pour intrus que ceux des autres Electorats. Mais, si d'un autre côté, on veut se rappeler comment il en a été agi à la dernière Élection avec l'Ambassadeur Electoral de Bohême, & la violence, avec laquelle on peut dire, qu'il a été extrus, on ne sauroit certainement nier, que l'objet d'un procédé si inouï n'ait été, de faire & proclamer à la faveur des armes, un Empereur, désigné d'avance, d'une manière illicite, par quelques Puissances, & qui plus est, par des Puissances étrangères.

Le serment, que font tous les Electeurs, conformément à la Bulle d'Or, de donner à la Chrétienté, dans la personne d'un nouvel Empereur, un Chef digne & propre à ses intérêts, est incontestablement d'une très grande importance; mais comment faire cadaver ces mots, Vocem meam do, seu electionem, dabo absque omni pacto, avec une collusion & des engagements tendants à faire passer la Couronne Impériale dans la Maison Palatine, uniquement afin qu'elle ne

rentre pas dans celle d'Autriche, quoique l'Empire, en dut souffrir ou même faire naufrage? Nous sommes donc très persuadés, qu'il ne faut pas se jurer du serment Electoral, mais qu'au contraire chaque Electeur est obligé en conscience de le remplir religieusement.

Nous convenons pareillement, que la Bulle d'Or est la première Loi fondamentale de l'Empire & la pierre angulaire de la dignité, des prérogatives & de toute la forme du Collège Electoral, & que les Etats de l'Empire, qui y conserment scrupuleusement leur conduite, ne font que leur simple devoir. Mais quelles brèches n'ont pas fait à cette constitution fondamentale, ceux qui ont l'habitude de prêter de propos délibéré, en dépit de leur propre conviction, un faux sens à ses loix les moins équivoques, afin de les adopter à leurs vues particulières? Et quels reproches ne méritent ils pas de la part de Dieu & des Hommes?

Comme personne ne s'avisera de nier, que le salut de la République ne soit la Loi suprême, rien de plus facile que de répondre à la question, s'il est compatible avec la Diète d'Élection, qu'on tienne d'autres Assemblées publiques dans l'endroit privilégié, destiné expressément pour l'Élection? Car outre que cela n'est défendu nulle part dans la Bulle d'Or, & que l'intention de Charles IV. ne peut avoir été de défendre rien de ce qui pourroit être avantageux à l'Empire, le bon sens veut, que dans des cas de nécessité & lorsque d'urgentes circonstances ne permettent pas de choisir un autre endroit pour ces Assemblées publiques, elles soient continuées dans l'endroit même de l'Élection, pour l'avantage & l'avancement de ce grand ouvrage.

Il y a encore moins à redire aux Assemblées particulières des Ambassadeurs Electoraux, puisqu'elles sont autorisées par un usage immémorial, afin d'y débattre toutes sortes d'articles concernant l'Élection, qui doivent être arrangez avant qu'on procède aux conférences solennelles.

Il conste par tout ce qu'on vient de dire, que toutes ces prétendues difficultés ne sont point de nature à devoir arrêter le grand ouvrage de l'Élection, tant s'en faut qu'elles puissent fournir un prétexte légitime pour protester contre sa continuation & de-



à arer nulles Et comme non avenues sou-  
tes les deliberations qu'on a tenues à ce  
sujet. On doit au contraire inserer de ce  
procédé, qu'il n'a pour objet que de faire  
trainer l'Electon à l'infini, afin d'avoir l'oc-  
casson de pêcher en eau trouble. Mais comme  
aucun Electeur de l'Empire Romain,  
ni aucun Erat ou Membre de cet Auguste Corps  
ne sauroit regarder avec indifférence une  
entreprise si inique, tous les bons Patriotes  
Germaniques se flattent, que le Collège E-  
lectoral n'en continuera pas moins l'ouvra-  
ge salutaire de l'Electon, mais qu'au con-  
traire il prendra les mesures nécessaires pour  
la conservation de ses droits Et prérogati-  
ves, afin de donner au plutôt un Chef à  
l'Empire.

De PARIS, le 26 Août n. st.

Voici la Lettre du Roi à l'Archevêque,  
pour faire chanter le Te-Deum, en Actions  
de Graces de la Prise d'Ostende.

**M**ON COUSIN: Pendant que mes troa-  
pes entroient dans Dendermonde, le  
Comte de Löwendahl pressoit la Ville d'O-  
stende. Malgré la difficulté de l'accès de cet-  
te Place, il en a conduit le Siège avec  
tant d'intelligence Et de capacité, que la  
Garnison, quoique forte de 4 mille hommes,  
Et continuellement rafraichie par les secours  
que la Mer lui facilitoit, a été obligée de  
capituler le 23 de ce mois, après 6 jours  
de Tranchée ouverte, Et de livrer la Pla-  
ce, d'où elle est sortie aujourd'hui avec tous  
les honneurs de la Guerre. Cette importante  
conquête m'assure la possession de tout ce qui  
restoit à la Reine de Hongrie dans le Com-  
té de Flandre, Et prive l'Angleterre des  
avantages, qu'elle tiroit, d'une communi-  
cation directe avec les Pays-Bas-Autrichiens:  
Mais, quelque glorieuse qu'elle soit pour mes  
Armes, ce que j'y envisage de plus flatteur  
est l'esperance qu'elle me donne, que tant  
de succès accumulés ramèneront enfin les  
Puissances belligerantes à des vues pacifiques,  
qui ont toujours été l'objet de mes desirs.  
C'est pour demander cette grace au Seigneur,  
en lui marquant ma reconnaissance de tous-  
tes celles que j'ai reçues de lui pendant le  
cours de cette campagne, que Je vous suis  
cette Lettre &c. Ecrit au Camp de Melis  
en Brabant, le 27 Août, 1745.

Le Mandement, de Mr. l'Archevêque :

**C**harles-Caspar-Guillaume &c. Si  
,, parmi les Bienfaits, que le Seigneur  
,, nous accorde, il en est qui méritent de  
,, plus signalés témoignages de notre recon-  
,, noissance, pourrions-nous ne pas regar-  
,, der comme tel celui, que nous offre la  
,, Reddition de la Ville d'Ostende, dont la  
,, perte a été infiniment sensible aux Pui-  
,, sances, que d'injustes motifs ont réunies  
,, contre nous ?

,, Elles avoient publié avec affectation,  
,, qu'elles employeroient les moyens les plus  
,, efficaces pour sauver cette Place importan-  
,, te; Et elles n'ont, en effet, rien oublié  
,, pour faire tourner à notre confusion une  
,, entreprise si difficile. *Béni soit le Dieu*  
,, très-haut, qui par la protection qu'il nous  
,, a donnée; nous a mis en état de rendre  
,, vains leurs efforts, & d'exécuter en peu  
,, de tems, & avec peu de perte, un pro-  
,, jet que plusieurs regardoient peut-être com-  
,, me téméraire, ou trop hasardé.

,, En cette occasion & en toute, autre où  
,, le Ciel seconde nos desirs, loin de nous  
,, livrer à l'orgueil, & d'attribuer nos suc-  
,, cès à nos seules forces, humilions-nous  
,, avouons notre foiblesse, & souvenons-  
,, nous de cette Parole du Sage, qu'il n'y  
,, a que Dieu seul qui ait une grande puis-  
,, sance.

,, Remercions-le donc de notre nouvelle  
,, Conquête, & de toutes celles qui l'ont  
,, précédée: Disons-lui avec le Prophète:  
*Quel est le Dieu aussi grand que nôtre*  
*Dieu? Vous êtes le Dieu qui opérez des*  
*merveilles.* Que toute la Terre connois-  
,, se, que nos prospérités ne nous aveuglent  
,, pas; Que nos Ennemis mêmes appren-  
,, nent, que nous n'attribuons nos avanta-  
,, ges, ni à notre force, ni à leur foibles-  
,, se, mais au secours & à l'appui d'une main,  
,, qui peut, quand il lui plaît, élever ceux  
,, qu'elle élève; Sentiment, qui, en nous  
,, prélevant d'une orgueilleuse présomption,  
,, nous fera éviter l'écueil le plus capable  
,, de nous faire perdre les faveurs du Ciel.

,, Mais, en rendant à Dieu la gloire,  
,, qui lui est due, donnons au Roi les élo-  
,, ges, qu'il mérite. En confessant que  
,, l'homme est redevable à la Divine Bonté  
,, de tout ce qui est en lui digne d'appro-  
,, bation & d'estime; louons dans notre au-  
,, guste Monarque son application au travail,



pendant la campagne; son discernement dans le choix des personnes, à qui il confioit l'exécution de ses ordres; sa fermeté, qui dans les conjonctures critiques, a soutenu ou ranimé le courage de ses Troupes; son affabilité, qui lui a gagné le cœur de ses nouveaux Sujets, & leur a fait aimer le joug d'une domination, qu'ils n'auroient jamais redoutée, s'ils l'eussent toujours connue.

Quelle joie pour nous de savoir, que ce Monarque si ardemment désiré se rendra bien-tôt à nos vœux; que bien-tôt nous aurons la consolation de le voir rentrer triomphant dans sa Capitale, au milieu des acclamations d'un peuple, qui ne cède à aucun autre en amour & en attachement pour son Souverain! Quel sujet d'édification en même tems d'apprendre, qu'un des premiers soins de Sa Majesté sera de venir dans ce Temple Auguste, que la piété de ses Pères leur à toujours fait révéler, déposer, pour ainsi dire, aux pieds des Autels les marques de sa puissance & de sa grandeur, & faire au Roi des Rois un humble & respectueux hommage de ses Victoires & de ses Triomphes! *A ces Causes &c.*

De la HAYE le 10 Septembre n. st.

Mr. Trevor, Ministre de la Grande-Bretagne, ayant par un Memoire, présenté le 7, requis les Etats-Généraux de tenir prêt le secours de 6000 hommes stipulé par les Traités, pour être employé en Angleterre contre le Pretendant, L. H. P. ont déjà nommé les Regimens qui doivent être transportés. Le Général Comte Maurice de Nassau les commandera en Chef, & aura sous lui le Lieut.-Général Baron de Schwarzenberg & le Général-Major des Villates.

Sa Maj. Brit. arriva le 7 après-midi à Helle-

vœst-Sluis. Le Comte de Harrington, qui a passé quelques jours ici, s'y rendit la veille. Peu après l'arrivée de ce Monarque on y a tenu une Conférence sur des depeches reçues de Londres, & on assure qu'elles contiennent que les Seigneurs Régens avoient appris par un Courier, dépêché d'Ecosse par le Lord Glenorchi le 29 Août, qu'on y avoit arboré le grand Etendart, & que plusieurs Personnes de distinction s'étoient déclarées pour le Fils aîné du Pretendant, lequel prenoit la qualité de Gouverneur-Général d'Ecosse pour son Pere.

De HAMBOURG le 13 Septembre n. st.

On a des avis certains de la Silésie, que les Troupes Prussiennes aux ordres du Général Nassau, ont pris la Forteresse de Cosel le 5 de ce mois, & que la Garnison, forte de 2800 hommes, a été faite prisonniere de guerre.

Les lettres de Bruxelles du 9, & d'autres endroits, disent, que la ville de Nicuport a été obligée de se rendre aux François le 5, & que la Garnison, consistant en 4 Bataillons, est aussi restée prisonniere de guerre.

On écrit de Francfort du 8, que le jour demeureroit fixé au 13. pour l'Élection Impériale; & qu'on y faisoit en diligence tous les préparatifs pour cette auguste Ceremonie.

De STOCKHOLM le 12<sup>o</sup> Septembre *oh.*

Vendredi dernier, on lança à l'eau à l'Amirauté, un Vaisseau de guerre de 70 Canons, en présence de Son Altesse Royale le Prince.

Avec l'Approbation du Roi, il vient d'être publié un plan pour établir un Compitoir, où l'on donnera des assurances sur les maisons, contre les accidents qui pourroient arriver par le feu.

On fait avertir, qu'à la Manufacture de Barnängen chez Mrs. Salander & Wahlberg on s'offre à employer des Garçons depuis l'âge de 15 ans jusqu'à 18, pour apprendre la Fabrique des draps fins d'Espagne, & que ceux de ces jeunes personnes, qui savent écrire & l'Arithmétique peuvent en esperer d'autant plus d'avantage avec le tems. En attendant ont fait assurer, que chacun sera tenu selon sa condition & trouvera son compte pour le present & pour l'avenir. On pourra s'en informer plus particulièrement à ladite Manufacture. *oh.*

Le Directeur Langlois donne avis, & prie les personnes qui ont la bonté de travailler pour l'augmentation & l'embellissement du Théâtre Suédois, soit en productions ou traditions, de remettre ou faire remettre leurs ouvrages entre ses mains, dont il leur tiendra un sûr & fidel Compte. Il est obligé de prendre ces mesures pour éviter les inconveniens & abus qui se sont glissés jusqu'à present. L'on se prepare à représenter Pun de ces jours Crispin Medecin, & Pami de tout le monde.